

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Absents : 4

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Séance du 10 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel FORTERRE, Maxime FAIRISE, Mathieu BAECHLE, Louis BOIT, Pierrette DEFRANCE, Maryse NICOLAS, Marie Christine SOREL

Représentés:

Excuses: Jean Pierre DEFRANCE

Absents: Daniel BRAUX, Martial HOCQUARD, Christian LEONARD

Secrétaire de séance: Maryse NICOLAS

Objet: Attribution du marché "Aménagement des trottoirs RD33, RD33a et GRANDE RUE" - 2019 023

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été réalisé pour l'aménagement de trottoirs RD33, RD33A et Grande rue a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 19 août 2019 pour une remise des offres fixée au 16 septembre 2019 à 12h00.

La consultation comprenait 1 lot.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

Intitulé du LOT	Prestataire retenu
Aménagement de trottoirs RD33, RD33A et GRANDE RUE	LAC BTP (5 RUE DE L'EGLISE - 54740 BRALLEVILLE)

Les montants des marchés sont conformes aux annexes financières (BPU) jointes à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider la décision
- d'approuver les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations,
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Objet: Forêt - Etat d'assiette 2020 - 2019 024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de l'état d'assiette 2020.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente en bloc et sur pied les produits des coupes de la parcelle 2 figurant à l'état d'assiette 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de fixer la destination des produits des coupes de la parcelle 2, figurant à l'état d'assiette 2020 en vente en bloc et sur pied,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait à Avrainville,
le 14 octobre 2019

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE